Règlement Intérieur du Petit Roque de la Tour d'Argens

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de l'Echiquier de la Tour d'Argens organise son tournoi annuel Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions suivantes :

- Respect de la Charte du Joueur d'échecs
- Être licencié A pour la saison en cours à la FFE (la licence peut être prise sur place à condition de présenter un certificat de non contre indication à la pratique du jeu) ou à une fédération connue de la FIDE.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

Les appariements se font en Système Suisse (Règles C.04) avec le logiciel PAPI 3.3.4. Seront appariés à la 1^{ère} Ronde toutes les joueuses et tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 10 minutes après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Le retard autorisé est de 60 minutes.

Article 3: Cadence

La cadence est de 1h30 avec un incrément de 30 secondes par coup.

Article 4 : Horaires

Pointage et inscriptions	Lundi 19/07 à 14h
Ronde 1 et 2	Lundi 19 à 15h et 17h
Ronde 3 et 4	Mardi 10h et 15h
Ronde 5 et 6	Mercredi 10h et 15h
Ronde 7 et 8	Jeudi 10h et 15h
Ronde 9	Vendredi 9h
Remise des prix	Vendredi 11h30

Article 5 : Prix

Droits d'inscriptions : Adultes 20€ / Jeunes 10€

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont répartis au système HORT. Les prix par tranche élos.

Article 6 : Divers

L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi. Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement oral et la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu. Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre ou absence non justifiée) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante. Un rapport demandant une sanction sera rédigé.

Si un joueur fait 2 coups illégaux achevés, c'est à dire qu'à chaque coup illégal il a appuyé sur la pendule, il perd la partie. La partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par une suite de coup légaux

Article 7: Mesures sanitaires

L'organisateur se pliera aux protocoles sanitaires de la fédération et à celui de la commune. Ces derniers seront affichés à l'entrée de la salle.

Les joueurs se laveront les mains au savon ou utiliseront du gel hydroalcoolique avant chaque partie.

Les joueurs seront invités à manger ou boire (sauf de l'eau) à l'extérieur de la salle de jeu.

Les pendules d'échecs seront nettoyés après chaque ronde.

Les tables seront espacées d'un mètre afin de respecter la distanciation sociale.

Le port du masque est recommandé dans l'enceinte du club. Les joueurs signeront le présent document.

Signature de l'organisateur

Signature de l'arbitre